

DECLARATION DES PERFORMANCES

MARQUAGE CE - NF EN 13043




Selon le Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011

et

Selon le Règlement délégué (UE) N° 574/2014 de la Commission du 21 février 2014

Page 1/2

N° : Gil 5-8 / indice 6 - 2021

1. Code d'identification unique du produit type :	GRANUSIL 5/8
2. Usage(s) prévu(s) du produit de construction, conformément à la norme applicable, et comme prévu par le fabricant :	Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation
3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :	 Rue Ancel de Caïeu 80410 CAYEUX SUR MER Tél : 03.22.26.61.00 Fax : 03.22.26.59.24 e-mail : silmer@gagneraud.fr site web : www.silmer.fr
5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :	SYSTEME 2 +
6. a) Norme harmonisée et organisme notifié :	NF EN 13043 : 2003 bup Zert GmbH - N° 2516

7. Performances déclarées :

Nous déclarons assumer la responsabilité de la conformité du produit de construction nommé ci-dessus avec les performances déclarées suivantes :

Nature pétrographique	Silex	EN 932-3
Classe granulaire	5 / 8	/
Granularité du gravillon	Gc 90/15	EN 933-1
Forme des gravillons	FI 20	EN 933-3
Masse volumique réelle	2,375	EN 1097-6
Pourcentage de surface concassée dans les gravillons	C 95/1	EN 933-5
Affinité des gravillons avec les liants hydrocarbonés	NPD	EN 12697-11
Résistance à la fragmentation des gravillons (10/14)	LA 50	EN 1097-2
Résistance au polissage des gravillons	PSV déclaré (55)	EN 1097-8
Résistance à l'abrasion de surface	NPD	EN 1097-8
Résistance à l'usure des gravillons (10/14)	MDE 20	EN 1097-1
Résistance aux chocs thermiques	NPD	EN 1367-5
Composition chimique	Voir Fiche Technique	EN 932-3
Substances dangereuses	Néant	/
Résistance des gravillons au gel / dégel	F1	EN 1367-1
Résistance à l'abrasion pneus à crampons	NPD	EN 1097-9

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

B. SANNAC, DIRECTEUR D'USINE

A Cayeux sur Mer, le 04 janvier 2021,

